

218C1215  
FR0010949388-FS0666-DER08-EX06

5 juillet 2018

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique et à un examen de mise en concert (article 234-10 du règlement général)**

**UMANIS**  
(Alternext)

1. Par courrier reçu le 5 juillet 2018, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :
  - la société par actions simplifiée Mura<sup>1</sup> (7/9 rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 29 juin 2018, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société UMANIS, et détenir individuellement 11 234 755 actions UMANIS représentant autant de droits de vote, soit 60,71% du capital et 58,96% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ;
  - le concert composé de MM. Laurent Piepszownik et Olivier Pouligny et des sociétés Mura<sup>1</sup>, La Financière Patrimoniale d'Investissement et LFPI Midcap 7 S.L.P<sup>3</sup> (ensemble « LFPI »), a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juin 2018, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société UMANIS et détenir 13 063 735 actions UMANIS représentant autant de droits de vote, soit 70,59% du capital et 68,56% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, selon la répartition suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Mura	11 234 755	60,71	11 234 755	58,96
Olivier Pouligny	1 828 980	9,88	1 829 060	9,60
<b>Total concert</b>	<b>13 063 735</b>	<b>70,59</b>	<b>13 063 815</b>	<b>68,56</b>

Ces franchissements de seuils résultent des opérations décrites dans D&I 218C1046 du 12 juin 2018<sup>4</sup>.

2. Les franchissements en hausse susvisés des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société UMANIS ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique et d'un constat qu'il n'y a pas matière à déposer un projet d'offre publique, reproduits dans D&I 218C1046 mise en ligne sur le site de l'AMF le 12 juin 2018.

<sup>1</sup> Société détenue par M. Laurent Piepszownik (50,02% du capital et des droits de vote), LFPI (44,83% du capital et des droits de vote), et M. Olivier Pouligny (5,15% du capital et des droits de vote).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 18 506 335 actions représentant 19 054 319 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Société de libre partenariat. L'associé commandité gérant de LFPI Midcap 7 S.L.P est la société M 7 UP, détenue à 100% par La Financière Patrimoniale d'Investissement SAS.

<sup>4</sup> Cf. aussi les communiqués diffusés par la société UMANIS les 16 avril, 23 mai et 29 juin 2018.